



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024 À 18H30

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	18	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	04	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Votants :	22	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	01	<b>PRÉSENTS</b> : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
7 novembre 2024		HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre
Compte tenu de l'envoi en		FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo
Préfecture le :		BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON,
		Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		<b>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</b> : Isabelle BESSE donne procuration à Christian
		LAPEYRE, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY,
		Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Sandrine
		VILLENAVE donne procuration à Eléonore LAPORTA
		<b>ABSENT(S)</b> : Christophe BOURDIEU
		<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> : Sophie PARADOT

#### **DÉLIBÉRATION N° 070 11 2024 – FINANCES – RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL MIS À JOUR**

*Présentation par M. le Maire*

La Commune d'Ambès a lancé un projet ambitieux de réhabilitation énergétique de son école élémentaire Jacques Brel.

L'école élémentaire est un bâtiment en R+2, abritant les classes de primaire de la Commune. Il est composé de 12 salles de classes. Le rez-de-chaussée est essentiellement constitué des bureaux de la direction et des professeurs, ainsi que des sanitaires. Les étages sont quant à eux destinés à recevoir les différentes classes et circulations.

La construction date des années 1970. Plusieurs rénovations ont été réalisées au fil du temps et notamment :

- Un changement des menuiseries des classes par des menuiseries double vitrage performantes,
- Une isolation des combles en ouate de cellulose soufflée,
- Une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Un relamping pour des luminaires basses consommations Led,
- Une réfection et encapsulage des sols amiantés par du sol souple.

L'école, d'une surface de plancher d'environ 1665 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux, assujettie au dispositif éco-énergie tertiaire, n'a donc jamais connu de rénovation énergétique lourde depuis sa construction, et présente des consommations d'énergies importantes.

La Commune a émis le souhait que la rénovation énergétique entreprise tende à minima vers l'objectif de l'échéance 2040 du décret tertiaire, soit -50% de consommation d'énergie finale par rapport à la consommation de l'année de référence.

Le projet comprend :

- La réhabilitation énergétique de l'enveloppe (isolation des façades, de la toiture, ...),
- La rénovation du système de production de chauffage par système plus performant et économe, avec un système de régulation adapté aux utilisateurs, et ayant recours à une énergie renouvelable,
- Une adaptation du bâtiment pour assurer le confort d'été,
- La mise en conformité du système de ventilation et la mise en œuvre d'un système double flux,
- Une proposition de système permettant un apport d'énergie renouvelable externe, avec par exemple la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation,
- L'amélioration du système d'éclairage intérieur et extérieur
- La mise en place d'une régulation adaptée aux usages du bâtiment ;

De plus, le programme intègre des opérations annexes, précisées et intégrées au bouquet travaux :

- L'étude de la sécurisation intérieure et extérieure du site,
- Des adaptations permettant l'amélioration de la qualité acoustique des locaux,
- Un système de fermeture avec changement des menuiseries des portes accédant aux cages d'escalier,
- La mise au propre des peintures du bâtiment et du logement situé dans la cour de l'école,
- Le rafraîchissement de la clôture béton fermant la cour,
- La reprise des défauts stipulés dans le rapport de vérification réglementaire des installations électriques (défauts de raccordement, etc.),

Accusé de réception en préfecture  
683-243-00049-20241113-DEL202411-070-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2024  
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- La reprise des défauts stipulés dans le rapport de vérification réglementaire des installations de chauffage (trappe de visite des conduits de fumée non fonctionnelle, etc.),
- L'étude du zonage des pièces afin de réduire la surface des lieux de stockage dans le but d'agrandir les classes pour mettre en place des espaces de travail collaboratif + rangement,
- La réflexion sur le devenir du préau (propositions attendues : renforcement, changement etc...).

La Commune est accompagnée dans ce projet par le SDEEG, avec qui une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée à l'issue de la phase APD. Le syndicat, pour le compte de la Commune a lancé une consultation en vue de recruter le maître de l'œuvre de l'opération. Le bureau d'étude ANA INGENIERIE a été retenu et a rendu à la Commune, le 10 avril 2024, l'avant-projet sommaire et le 4 octobre dernier, l'avant-projet définitif, revu et dont le document final a été remis à la collectivité le 5 novembre 2024.

Considérant la délibération n° 044 04 2024,

Après avoir entendu le maître d'œuvre présenter l'avant-projet définitif de l'opération relative à la réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Jacques Brel d'Ambès,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** et **VALIDE** l'avant-projet définitif de l'opération « Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire » ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel mis à jour, ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux</b>	<b>1 336 846,60 €</b>	<b>Etat</b>	<b>1 068 208,20 €</b>
<i>dont gros œuvre</i>	81 620€	Fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics	333 823 €
<i>dont Etanchéité - couverture</i>	121 849,6€	DETR - Restructuration Bâtiments scolaires publics du 1er degré	420 000 €
<i>dont isolation extérieure</i>	261 480€	DSIL - Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables (20%)	314 385,2 €
<i>dont menuiseries extérieures</i>	111 300€	<b>Département</b>	<b>41 000€</b>
<i>dont Plâtrerie</i>	95 267€		
<i>dont menuiseries intérieures</i>	97 940€		
<i>dont peinture nettoyage</i>	27 000€		
<i>dont CVC plomberie</i>	259 260€		
<i>dont électricité</i>	53 180€		
<i>dont Désamiantage</i>	23 500€		
<i>dont aménagements extérieurs</i>	54 950€		
<i>dont photovoltaïque</i>	102 500€		
<b>Options</b>	<b>158 505€</b>	<b>FCTVA (14,85%)</b>	<b>261 015,49€</b>
<i>dont variante isolant biosourcé laine de bois</i>	73 200€		
<i>dont variante bardage sur isolant biosourcé laine de bois</i>	9 000€		
<i>dont volets roulants extérieurs</i>	24 000€		
<i>dont baffle acoustique</i>	2 880€		
<b>Total HT Travaux + options</b>	<b>1 571 926,00 €</b>	<b>Autofinancement / Emprunt</b>	<b>738 992,41€</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	125 754,08 €		
<b>Assurance, Bureau de contrôle et SPS</b>	60 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 757 680,08 €</b>		
<b>TVA</b>	351 536,01 €		
<b>Total des dépenses d'investissement TTC</b>	<b>2 109 216,10 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 109 216,10 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :
  - \* auprès de l'État, au titre de la DETR « Restructuration Bâtiments scolaires du 1er degré », pour un montant de 420 000 € ;
  - \* auprès de l'État, au titre de la DSIL « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », pour un montant de 314 385,20 €, soit 20% du montant HT des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**VOTE**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

JP. MAZZON, C. LABARRERE

Fait et délibéré le 13 novembre 2024  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20241113-DEL-2024-11-070-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2024  
Date de réception préfecture : 19/11/2024